



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2022

En exercice : 15

Présents : 10                      Date de la Convocation : 01 juin 2022

Votants : 11

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-deux, le 07 juin à 20 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire et sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales,

### **Étaient présents :**

*Mesdames Véronique DUFETRE, Audrey JOVER, Alexandra BONOT, Jeannine VAILLER*

*Messieurs Daniel BOUCHARD, Guillaume COULON, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Patrick MONIN, Serge THIRARD.*

**Absents excusés :** *Jean-Paul DEMARTHE ayant donné pouvoir à Jeannine VAILLER, Aurore DUTARTRE, Denis FENEON, Cécile MARIOTTE, Mylène ROSSILLON,*

**Secrétaires de séance :** *Audrey JOVER*

### **Etat civil : MARIAGE**

Matthias André GRANDVAUX et Marie GUYARD le 28 mai

### **DECES**

Marc Alexandre PONCEBLANC le 08 mai

Nicole FICHET née DUCREUX le 26 mai

---

## **1. Bilan de fin d'agenda d'accessibilité programmé de la Préfecture**

La parole est donnée à Jeannine VAILLER. Pour rappel, un agenda d'accessibilité a été signé en 2015 pour des aménagements accessibilité handicapés/personnes à mobilité réduite à effectuer sur une période de 6 ans pour un montant de 53 700 euros à la salle des fêtes. La Préfecture a validé notre projet. Il nous est demandé d'établir le bilan de fin d'agenda d'accessibilité car les travaux devraient être terminés. Ces travaux n'ont pas été entrepris et une solution doit être trouvée afin de demander une prolongation pour la réalisation de ces travaux. Le conseil décide de faire appel à un architecte afin d'avoir un avis sur les aménagements possibles. La commission « Bâtiment » est chargée de travailler sur ce projet.

## **2. Point sur le projet des travaux Mairie / Ecole**

La parole est donnée à Serge THIRARD. Une rencontre s'est déroulée le 18 mai 2022 en Mairie avec l'Architecte / les deux bureaux d'étude (structures et fluides). La phase 2 de l'étude sera achevée dans le mois qui vient avant le passage à la phase 3 et l'établissement d'un préprogramme. Comme vu dans le précédent conseil, les remarques de la commune ont été intégrées au programme. Les premiers contacts avec le Conseil Régional ont confirmé que le projet est éligible au dispositif EFFILOGIS. Cela permet une nette augmentation du taux de subvention en lien avec une performance énergétique renforcée. A la demande de l'Architecte, le conseil se prononce favorablement sur les points suivants :

Le maintien de volets sur la façade de la place de la Mairie,

La demande du chiffrage pour la réfection de la toiture avec des tuiles ardoise du bâtiment mairie.

### **3. Ateliers municipaux**

La commune a été destinataire d'une nouvelle proposition d'achat de l'ancien hangar communal. Il est rappelé que lors de sa séance du 01 mars 2022, le conseil avait décidé de la démolition du bâtiment concerné et de la végétalisation de l'espace laissé libre. Il est demandé au conseil de se prononcer sur cette nouvelle offre. Les travaux de démolition étant engagés, il est décidé de maintenir la démolition du bâtiment.

### **4. Sécurisation piétons au centre Bourg**

Suite à la décision du dernier conseil, les aménagements suivants seront programmés rapidement :

- mise en place de plots sur le trottoir le long des 3 arbres et des stationnements vélo au bourg.
- marquage d'une place 10 mn au centre bourg et signalisation correcte des places PMR,
- installation de barrière de ville pour sécuriser le trottoir au niveau du restaurant face à la Place du Cèdre.

Le Conseil confirme son accord pour ses réalisations.

### **5. Reprise de l'aide aux devoirs**

Nous avons été saisis d'une demande de deux intervenants afin de reprendre le service d'aide aux devoirs. La municipalité se réjouit de la reprise de cette aide bénévole pour les enfants de l'école. Un appel est lancé afin de trouver des personnes supplémentaires pour étoffer l'équipe d'intervenants.

### **6. ONF - Projet de chemin forestier**

Ce sujet a été vu lors de la séance du 01 mars 2022. Cependant afin de respecter les règles du Code de la Commande Publique, l'ONF préconise de revoir cette délibération. Pour rappel, la commune d'Azé possède environ 400 ha de forêts qu'il convient d'entretenir et d'exploiter à bon escient. La forêt est le terrain d'enjeux économiques par les ventes de bois qu'elle génère, mais aussi d'enjeux environnementaux pour la conservation de la biodiversité. Elle doit faire l'objet d'un entretien qui permet d'éviter la prolifération de maladies qui peuvent être invasives et l'accès réfléchi et raisonné aux parcelles pour leur exploitation. Enfin, elle fait aussi l'objet d'enjeux sociaux tels que la pratique sécurisée de la chasse et l'accès libre à tout un chacun pour les activités de loisirs.

Les parcelles de bois que la commune possède sur « l'Atelier » représentent 66,65 ha. Des retards d'exploitation sont constatés dû principalement au mauvais accès de ces parcelles. Pour information, ces parcelles peuvent potentiellement produire 5 800 M3 de bois d'ici 2033. La commission chargée du suivi des bois a rencontré à plusieurs reprises le technicien de l'ONF pour envisager la création d'une route forestière de 820 mètres de long pour accéder à ces parcelles, créant en outre, une plateforme de stockage et un quai de déchargement. Pour ce faire, il est proposé qu'une convention entre les communes de Péronne, St Maurice et Azé soit établie pour bénéficier d'un financement global de ce projet, en particulier par l'Europe. Le coût est évalué à environ 70 000€. Le reste à charge, après perception des subventions afférentes, est estimé à environ 13 000€, largement couvert par les ventes en cours et futures.

Au terme de cette discussion, le conseil municipal s'accorde à penser que la gestion de la forêt doit être « pensée » à moyen et surtout long terme et en prenant en compte tous les enjeux liés à la gestion de la forêt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 2 voix contre, 2 abstentions et 7 pour :

APPROUVE le projet technique et l'estimation financière qui lui ont été présentés ;

DECIDE de solliciter dans le cadre de la mesure 4.3 du Programme de Développement Rural de Bourgogne, l'octroi d'une aide financière de l'Union Européenne (FEADER) et de l'Etat

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet et à prendre au nom de la commune les engagements juridiques et techniques figurant dans le formulaire de demande d'aide.

DECIDE de confier la préparation, le suivi du dossier et l'accompagnement dans ses démarches auprès des services instructeurs, à un prestataire de services externe à déterminer, dans le respect du code de l'achat public

DECIDE de confier la maîtrise d'œuvre du projet, s'il aboutit, à un prestataire de services externe à déterminer, dans le respect du code de l'achat public

## **7. MBA - Politique d'attribution des logements sociaux**

La parole est donnée à Serge THIRARD. Une réunion des communes membres de MBA s'est tenue le 5 mai 2022 au sujet de la politique d'attribution des logements sociaux. Les critères d'attribution des logements sociaux doivent être harmonisés sur le territoire avant la fin de l'année 2022. La réforme de la politique d'attribution et les changements qu'elle va entraîner est présentée aux élus.

## **8. MBA - réunion sur les itinéraires cyclables**

MBA lance une étude pour programmer la réalisation des aménagements cyclables sur son territoire. Une première réunion avec le bureau d'étude chargé de ce travail est programmée jeudi 9 juin en après-midi.

## **9. Vitraux de l'église d'Azé**

Les formalités techniques pour le changement des vitraux ont pu être définies. La commune est destinataire d'un devis s'élevant à 7 920 euros TTC pour la réalisation des vitraux et conforme à la somme budgétée. Un deuxième devis pour la somme de 10 720.80 euros TTC concerne la pose des vitraux. Avec la conjoncture actuelle, ce dernier devis est plus élevé que la somme initialement prévue au budget. Le dépassement sera pris en charge par l'Association Patrimoines d'Azé et la commune remercie l'Association.

## **10. Travaux effectués et en cours**

La saison du fauchage des accotements de la voirie communale est en cours. Les agents techniques sont intervenus pour l'entretien des massifs communaux et en assurent l'arrosage. Une journée par semaine est réservée au remontage du mur de l'église. Les travaux de réparation sur le tractopelle sont achevés. La mise en œuvre du béton sur les chemins va pouvoir débuter.

## **11. Questions diverses**

a. DIA

- Parcelles c111 et c112  
La commune renonce à son droit de préemption
- Parcelle d145  
La commune renonce à son droit de préemption
- Parcelles c1641  
La commune renonce à son droit de préemption

- b. SIGALE : suite de la rencontre du 31/05. Elle a permis d'ébaucher les activités périscolaires du SIGALE pour l'année scolaire 2022/2023. D'autre part, l'augmentation prévue de la contribution financière de la commune d'Azé à compter de l'année 2023/2024 amène une réflexion quant au maintien des activités sur le temps méridien.
- c. Révision du PLU : notre demande d'aide auprès de l'ATD est classée au 71<sup>ème</sup> rang. La commune s'est donc tournée auprès de la DDT puis de l'Agence de la cohésion et des territoires. En l'absence de suite positive, il est proposé de solliciter des bureaux d'étude pour l'élaboration du cahier des charges.
- d. Révision simplifiée du PLU : la mise à disposition du registre est jusqu'au 17 juin. Le conseil se réunira le 21 juin pour la dernière phase d'approbation de la révision simplifiée.
- e. Etude de ruissellement : une réunion est programmée le 16 juin entre le bureau d'étude et les élus.
- f. Nuisances Atelier / Garage : un courrier va être envoyé au propriétaire et au locataire du local situé rue de Cluny afin de se mettre en conformité du point de vue du code de l'urbanisme.
- g. Bulletin municipal : Les articles ont été rédigés et le bulletin est en voie de finalisation,
- h. Assainissement nouveau hangar communal : le choix de la mise en place d'un filtre planté de roseaux a été confirmé. Les modalités techniques ont été vues lors de la venue du bureau d'étude le 20/05/2022. Nous sommes en attente du devis correspondant.

- i. Mise aux normes électriques et programmation chauffage de la salle des fêtes du bas : le changement du programmeur du chauffage de la salle du bas sera réalisé prochainement. Le devis d'un montant de 6149 euros TTC pour la mise en conformité électrique de la salle des fêtes a été reçu.
- j. Subventions "chèque arbres" : la demande de subvention formulée auprès du Conseil départemental a été acceptée.
- k. Les 10 ans du jardin partagé ont eu lieu les 4 et 5 juin 2022. Pour rappel, ce projet a débuté grâce à la coopération entre le Foyer Rural et ses bénévoles et la commune. Le week-end d'anniversaire a donné lieu à plusieurs ateliers, à des lectures de contes, la venue d'une chorale... avec une très bonne fréquentation.
- l. Journée d'information sur la pratique budgétaire de la M 57 : une réunion avec la Trésorerie municipale de Macon aura lieu le 9 juin afin de rendre compte du changement de nomenclature budgétaire.
- m. Demandes pour place de marché : la Mairie a été destinataire de 4 nouvelles demandes d'installation sur le marché (fromage de brebis, savon et confiserie). Le conseil donne une suite favorable.
- n. Courrier des Scouts et Guides de France. Nous sommes destinataire d'un courrier des Guides de France à la recherche d'un lieu de camp. Aucun terrain communal ne correspond à leurs attentes.
- o. Travaux écoulements des eaux RD85 près de la caserne. Une réunion a eu lieu le 01 juin avec les services départementaux et le SDIS. Après expertise, il apparaît que des travaux seront nécessaires afin d'assurer la continuité des écoulements des eaux pluviales.
- p. Colonne de tri : d'importantes quantités de déchets de travaux, peintures, etc... ayant été déposées notamment dans et à proximité des conteneurs du parking de la cave, il est rappelé que ces déchets doivent être amenés en déchèterie.

## 12. Tour de table

Daniel BOUCHARD : L'Association « Couse de cote » remercie la commune pour la subvention. L'association souhaite aménager l'espace « pique-nique » attenant à la carrière. Le Maire répond favorablement. Dans le cadre de l'alimentation électrique, des aménagements seront étudiés.

Il faut faire élaguer les platanes à la Teppe Saint Martin. Il n'y a pas de verrou sur les toilettes à la Teppe Saint Martin.

Garde-t-on la même organisation pour la mise en place de la foire ? Le Maire répond de manière favorable. Qu'en est-il de la maison France service ? En l'absence de financement pour le fonctionnement d'une telle structure, le projet est pour l'instant à l'arrêt.

Dany GRANDJEAN : Un administré soulève des problèmes d'accès à son verger dans le secteur d'Aine.

Un riverain rue Neuve fait part de son inquiétude face à la vitesse excessive des véhicules.

Le lavoir de Chussin nécessite des travaux de réfection de toiture : un devis sera demandé.

Audrey JOVER : Signale la présence de rat au lotissement de la Caserne des Pompiers.

Elle pose la question de l'accès au terrain de tennis : Le lieu est communal. L'accès va être rendu libre pour tous les habitants.

Véronique DUFETRE : L'arrêté Préfectoral de sécheresse est paru.

Serge THIRARD : La journée fleurissement a eu lieu et s'est bien déroulée malgré une fréquentation en baisse.

Une rencontre a eu lieu avec l'architecte Madame Roulleau pour l'aménagement du parking de l'école.

## 13. Agenda

- Commémoration de ANACR au Col de Brancion le 25 juin
- Cérémonie des batailles d'Azé le 26 juin

La séance est levée à 22h55

Prochain conseil 21 juin à 19h00 et le 05 juillet à 19h00 en salle du conseil municipal.

---